



Fédération Monégasque de Wushu

Agréée par le Gouvernement Princier

(Arrêté Ministériel n°2018-1060 du 8 novembre 2018)

CONDITIONS D'ASSURANCES

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Compagnie : ABEILLE ASSURANCES - N° de contrat : 76060117C

Agent Général : Cabinet DORFMANN, 3, rue Princesse Caroline - 98000 Monaco - Tél. : +377 93 30 86 00 -

Fax. +377 93 50 82 54 - Email : dorfmann@aviva-assurances.com

Prestations :

- Responsabilité civile : Dommages corporels, matériels et immatériels **6 097 961 €** par sinistre (cf. tableau des limites de garanties et des franchises - Mod. 965-04.07)
- Protection juridique

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Compagnie (coordonnées) : ALBINGIA ASSURANCES - N° de contrat : IA0905058

Courtier : Cabinet DORFMANN, 3, rue Princesse Caroline - 98000 Monaco - Tél. : +377 93 30 86 00 - Fax. +377 93 50 82 54

Email : contact@sgdassurances.mc

Prestations :

- Décès accidentel	7 000 €
- Invalidité permanente totale suite à accident	10 000 €
- Frais de traitement suite à accident	1 500 € (franchise 38€)

NB :

1. Dans le cadre des Assurances individuelles, d'autres capitaux peuvent vous être proposés sur simple demande écrite adressée au courtier précité.

2. LA PARTICIPATION EFFECTIVE du requérant au COURS DECOUVERTE GRATUIT ou (une fois le requérant inscrit) aux ENTRAÎNEMENTS REGULIERS VAUT ACCEPTATION IRREVOCABLE de ces conditions et prestations d'assurance dont le requérant déclare avoir pris connaissance (cf. résumé au verso de cette fiche).

En cas de blessures, l'adhérent victime ou auteur doit le déclarer par écrit au Président de la Fédération Monégasque de Wushu (visée en entête) qui devra adresser la déclaration à l'assureur avant cinq jours.